95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°676 - ÉDITION DU 1ER MARS 2024



42 953 Licenciés



Date butoir pour les inscriptions : leudi 7 mars 2024



Top départ pour notre phase départementale de foot en Marchant!

Triomphe numérique : Retour sur la Finale Départementale eFoot



Un club, une équipe de dirigeants formés



Responsabilité des Dirigeants

Le samedi 09 mars 2024 au DVOF - de 08h00 à 12h00



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions section Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation section **Féminines**
- Futsal
- CDIF
- Terrains & Installations **Sportives**
- Désignation des Délégués
- Statuts des Éducateurs
- Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres





















STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 28 FEVRIER 2024

Présents: MM LETELLIER -BAILLIEZ - FAUGERON

Assiste: M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

RECLAMATION

REPRISE DU DOSSIER AGRENTEUIL FC

Match n°27239177 du 10/02/2024 SENIORS FEMININES D1 ARGENTEUIL FC 1 / SARCELLES AAS 3

Date de la réclamation : 12/02/2024

Demande d'évocation du club d**'ARGENTEUIL FC** irrecevable, le motif évoqué n'est pas un motif à évocation. La commission transforme la demande d'évocation en réclamation.

Demande d'évocation du club d'**ARGENTEUIL FC sur** la participation de 7 joueuses de l'équipe de **SARCELLES AAS 3**. Ces joueuses sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Les joueuses concernées sont :

- S. Lavinia licence n°2546021600
- G. Corinna licence n°2546541980
- C. Emeline licence n°2544102922
- C. Diopolo licence n°2547488817
- A. Maryam licence n°2548473770
- N. Christivie licence n°2547773922
- L. M. Oumayma licence n°9604230376

Match de Référence DU 03/02/2024 SENIORS FEMININES R3 Poule B CERGY PONTOISE FC1 /SARCELLES AAS 2

Le club de **SARCELLES AAS** n'ayant pas répondu dans les délais. (Amendes 30 €)



La commission dit réclamation recevable et fondée.

Motif : participation des joueuses du club de SARCELLES ASS 3 au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **SARCELLES AAS** pour en attribuer le gain au club de **ARGENTEUIL FC.**

CREDIT: ARGENTEUIL FC: 43,50 € DEBIT: SARCELLES AAS: 53,50 €

SARCELLES AAS 3:0 BUT - 1 POINT ARGENTEUIL FC 1:0 BUT 0 POINT

MY SARCELLES FUTSAL

Match n°26602039 du 26/02/2024 FUTSAL D2.A MY SARCELLES FUTSAL 2 / GOUSSAINVILLE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MY SARCELLES FUTSAL (RECLAMATION)

Date de la réclamation : 28/02/2024

À la suite de la réclamation du club de MY SARCELLES FUTSAL la commission demande au secrétariat d'interroger le club de GOUSSAINVILLE FC sur la participation du joueur L. Merwane licence n°2544178844. Ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de Référence du 13/02/2024 CVO SENIORS FUTSAL GONESSE RC 1/ GOUSSAINVILLE FC 1

Réponse impérative avant le 06/03/2024 avant 12h00

RESERVE

ARGENTEUIL FC

Match n°27741097 du 25/02/2024 CDM CVO ARGENTEUIL FC 5 / FRANCONVILLE FC 5

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL FC (RESERVE)

Réserve confirmée le 26/02/2024.

Réserve recevable sur la forme mais irrecevable sur le fond car c'est l'équipe supérieure qui a participé à la rencontre ci-dessus.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.



ACADEMIE FOOTBALL CL

Match n°25906109 du 25/02/2024 ANCIENS D3 PUISEUX LOUVRES 95 32 / ACADEMIE FOOTBALL CL 31

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ACADEMIE FOOTBALL CL (RESERVE)

Réserve confirmée le 28/02/2024.

Réserve irrecevable car confirmée hors délais.

Article 30.12 – Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, dans ces deux cas sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club, ou par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District du Val-d'Oise de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

La prochaine réunion MERCREDI 06 MARS 2024



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 27 FEVRIER 2024

Présents: MM. Mme Sylvestre - Pézière - El Fakri - Sénécal

Excusé: M. Cokgul

<u>Assiste</u>: M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF

2024 - N°676 DU 1^{ER} MARS 2024

Journal Officiel du District du Val d'Oise de Football



- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024 Date du prochain match concerné : 03/03/2024

GROSLAY FC

Seniors D1

La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 03/03/2024 - 10/03/2024 - 24/03/2024 21/04/2024 - 05/05/2024 - 02/06/2024

REPORT DE JOURNEES DE CHAMPIONNAT

POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1, LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU 20 et 21 AVRIL 2024



RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Le 19/02/2024

SOISY FC

U18 D1

Match n° 25898042 du 04/02/2024 GARGES FCM 21 / FC SOISY AM 21

La commission dit match perdu par pénalité au club de GARGES

GARGES GCM 21 0but -1pt FC SOISY AM 21 2buts 3pts

ERMONT AS

Anciens D2 Poule A Match n° 25905683 du 14/01/2024 St BRICE FC 31 / ROISSY EN FRANCE 31 La commission dit match perdu par pénalité au club de St BRICE

St BRICE FC 31 0but -1pt **ROISSY EN FRANCE 31** 3pts

St BRICE FC

U18 D2 Poule A Match n° 25898440 du 04/02/2024 HERBLAY ES 21 / St BRICE FC 22

La commission dit match perdu par pénalité au club de HERBLAY

3buts

St BRICE FC 31 2but 3pt 0but HERBLAY FC 21 -1pt

VAUREAL FCM

U16 D2 Poule B Match n° 25937077 du 04/02/2024 FOSSES FU 21 / VAUREAL FCM 21

La commission dit match perdu par pénalité au club de FOSSES

VAUREAL FCM 21 2but 3pt FOSSES FU 21 0but -1pt

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE

Le 20 février 2024

DEUIL ENGHIEN FC

Séniors D2 Poule B Match n° 26062936 du 04/02/2024 DEUIL ENGHIEN FC / PERSAN US 03

La commission dit match perdu par pénalité au club de DEUIL ENGHIEN

PERSAN US 03 3buts 3pts DEUIL ENGHIEN FC 0but -1pt



CONVOCATION

ES HERBLAY

La Commission Organisation des Compétitions convoque Monsieur Fernandes Francis le 5 mars 2024 à 18H Motif : article 23-8 du RS du DVOF

Présence obligatoire

COURRIERS CLUBS

AUVERS ENNERY FC

Courriel du 14/02/2024

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande car vous n'êtes pas concernés par l'article 23-8 du RS du DVOF. Tous les matches de la journée du 21/01/2024 ont été reportés au 21/04/2024

REMERCIEMENTS ARBITRE

- TEBANI Malik
- BENAMARA Ilyas

HORAIRES - DATES (FOOTCLUBS)

FONTENAY FC

Courriel du 27/02/2024 Seniors D3 Poule A Match n°26510091 du 10/03/2024 FONTENAY FC/ VEXIN AS Nouvel horaire : 14H Accord COC

Prévenir vos adversaires

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 23/02/2024 Seniors D1 Match n°25897474 du 10/03/2024 MARLY LA VILLE ES 1 / GONESSE RC 1 Nouvelle date : 30/03/2024

MONTSOULT BAILLET US

Courriel du 26/02/2024 Anciens D2 poule B Match n°25905892 du 10/03/2024

BOUFFEMONT ACF 1 / MONTSOULT BAILLET US 1

Nouvelle date : 28/03/2024 Nouvelle heure : 20H30

DOMONT FC

Courriel du 26/02/2024 Anciens D4 Poule A Match n°26740534 du 03/03/2024 DOMONT FC 2 / BOUFFEMONT ACF 2

Nouvelle date: 10/03/2024

Nouvelle installation : Domont Stade Municipal



MENUCOURT AS

Courriel du 22/02/2024 U16 D3 Poule B Match n°25900291 du 21/04/2023 MENUCOURT AS 1 / FRETTOISE 1 Nouvelle date : 10/03/2024

CONFIRMATION DE RESULTAT

ROISSY EN FRANCE US

U18 D2 poule B
Match n° 25898183 du 11/02/2024
ROISSY EN FRANCE US 21 / FRANCONVILLE FC 21
ROISSY EN FRANCE US 21 1pt 1but
FRANCONVILLE FC 1pt 1but

DEMANDE DE RESULTAT

CERGY PORTUGAIS / ESSG

Critérium +45 ans poule A
Match n° 25906771 du 11/02/2024
CERGY PORTUGAIS 35 / ESSG
La Commission demande aux 2 clubs, Cergy Portugais et ESSG le résultat de cette rencontre

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTMORENCY FC

Critérium +45 ans Poule B
Match n° 26525428 du 18/02/2024
MONTMORENCY FC 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

HERBLAY ES

U16 D3 Poule C Match n° 25900439 du 11/02/2024 HERBLAY ES 22 / FRANCONVILLE FC 22

MATCHS A JOUER LE 16/03/2024

VILLIERS LE BEL FC

U14 D2 Poule B Match n°25894933 du 09/03/2024 VILLIERS LE BEL FC 21 /CERGY PONTOISE FC 22

VIARMES ASNIERES OL

U14 D3 Poule A Match n°25899474 du 27/01/2024 VIARMES ASNIERES OL 21/ MONTSOULT US 21



MATCHS A JOUER LE 30/03/2024

AUVERS ENNERY FC

U14 D4 Poule C Match n°27141757 du 13/01/2024 AUVERS ENNERY FC 21 / PERSAN US 23

MATCHS A JOUER LE 31/03/2024

GONESSE RC

U18 D2 Poule B Match n°25898128 du 25/02/2024 SFC CHAMPAGNE / ENT. MARLY FONTENAY

MONTSOULT BAILLET US

Critérium +45 ans Match n°26525462 du 04/02/2024 MONTSOULT BAILLET US 35 / GARGES FCM 35

PISCOP MOISSELLES AS

Critérium +45 ans Poule A
Match n°26520553 le 25/02/2024
PISCOP MOISSELLES AS 31 / VALLEE DU SAUSSERON 31

BOUFFEMONT AC

Seniors D4 Poule C Match n°26532569 du 25/02/2024 BOUFFEMONT AC / BEAUCHAMP AS

VEXIN AS

Seniors D3 poule A Match n°26510041 du 18/02/2024 VEXIN AS / BOUFFEMONT

SAINT BRICE FC

U16 D2 poule B Match n°25937047 du 17/12/2023 SAINT BRICE FC 22 / PERSAN US 21

SURVILLIERS AVENIR

Anciens D4 Poule B Match n°27216279 du 14/01/2024 AVENIR SURVILLIERS / AS BEAUCHAMP

AUVERS ENNERY FC

Vétérans +45 ans Poule A Match n°25906728 du 28/01/2024 AUVERS ENNERY FC 35 / ECOUEN FC 35

MONTMORENCY FC

Critérium +45 ans Poule B
Match n°26525428 du 03/12/2023
FC MONTMORENCY 35 / US MONTSOULT BAILLET 35



AUVERS ENNERY FC

Séniors D4 Poule B Match n°26532166 du 04/02/2024 FC AUVERS ENNERY 2 / AC PARMAIN 1

FOSSES UF

ANCIENS D2 Poule B Match n°25905807 du 07/01/2024 FOSSES UF 31 / St GRATIEN US 31

CHAMPAGNE SFC

Séniors D1 Match n°25897433 du 11/02/2024 FC CHAMPAGNE 95 / FC GROSLAY

MATCHS A JOUER LE 14/04/2024

FONTENAY FC

U14 D4 Poule E Match n°26513143 FONTENAY FC / MENUCOURT AS

PISCOP MOISSELLES AS

Anciens D3 Poule A
Match n°26520566 du 18/02/2024
PISCOP MOISSELLES AS 1 / USM BRUYERES BERNES 31

PRESLES USL

Seniors D4 Poule C Match n°26532533 du 18/02/2024 PRESLES US 1 / EZANVILLE ECOUEN 1

MONTSOULT BAILLET US

Critérium +45 ans Poule B Match n°26525431 du 17/02/2024 MONTSOULT BAILLET US 35 / FC ERAGNY 35

MATCHS A JOUER LE 01/05/2024

PRESLES USL

Seniors D Poule C Match n°26532544 du 14/01/2024 PRESLES US 1 / HERBLAY ES 1

MATCHS A JOUER LE 05/05/2024

MARLY LA VILLE ES

U18 D3 Poule C Match n°26744529 MARLY LA VILLE ES 22 / GROSLAY FC 21



1ER FORFAIT AVEC AMENDE

ARGENTEUIL FC Seniors féminines D1

Match n° 27239078 du 24/02/2024 ARGENTEUIL FC 1 / ERAGNY FC 1

ARGENTEUIL FC 1Amende 30€

ARGENTEUIL FC 1-1pt Obut

ERAGNY FC 1 3pts 5buts

COSMO TAVERNY U14 D4 Poule A

Match n° 25899636 du 17/02/2024

MAGNY EN VEXIN FC 21 / COSMO TAVERNY 23

COSMO TAVERNY 23 Amende 30€

COSMO TAVERNY 23 -1pt Obut MAGNY EN VEXIN FC 21 3pts 5buts

FORFAIT GENERAL

FOSSES FU 35 Critérium +45 ans Poule B Amende 110€

> Secrétaire de Séance M. P. Sénécal

Présidente de Séance Mme Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 27 février 2024

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES:

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes : Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€
- -Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€
- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.

ATTENTION:

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.



RENCONTRES REPORTES

05/03/24

SENIORS Fà8

Rencontre n°27837539 – Groupe B

DOMONT FC 1 - ST PRIX ES 1

Rencontre du 03/02/24

Rencontre Inversée

Nouvelle Adresse : Stade des Fauvettes à Domont

30/03/24

U18F à 8

Rencontre n°27835475 – Groupe Unique ENT BEAUMONT MOURS 1 – ECOUEN FC 1 Rencontre du 03/02/24

05/04/24

SENIORS Fà8

Rencontre n°27837517 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – GROSLAY FC 1

Rencontre du 29/03/24

SENIORS Fà8

Rencontre n°27837555 – Groupe B *GAFEPB 1 – GROSLAY FC 2 Rencontre du 29/03/24*

MODIFICATIONS D'HORAIRES - LIEUX

U15F

CERGY PONTOISE FC 3 - ST PRIX ES 1

Rencontre n°27836485 – Groupe A

Rencontre du 02/03/24

Nouvelle Adresse : Stade des Maradas 1, passage du lycée à Pontoise

<u>U15F</u>

ECOUEN FC 1 – ROISSY EN France US 1

Rencontre n°27835478 – Groupe A

Rencontre du 02/03/24 Nouvel Horaire : 15H

FORFAITS

JOUY LE MOUTIER FC 1

U15F – Groupe B Rencontre n°27836507 – du 03/02/24 1^{ier} Forfait



FORFAITS AVISES

MAGNY EN VEXIN AS 1

Séniors F à 8 – Groupe B Rencontre n°27837497 – du 02/02/24 1^{ier} Forfait

FOSSES FU 1

U15F à 8 – Groupe B Rencontre n°27161295 – du 03/02/24 1^{ler} Forfait

ADAMOIS OL 1

U18F à 8 – Groupe Unique Rencontre n°27835474 – du 03/02/24 1^{ier} Forfait



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 27 FEVRIER 2024

Commission restreinte

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F.

<u>ART 20.3</u> Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE

CATÉGORIE

NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



APPEL A CANDIDATURE COUPES DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES des COUPES DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu les :

15 et 16 JUIN 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni de :

- 10 vestiaires
- 2 terrains

APPEL A CANDIDATURE

APPEL A CANDIDATURE COUPES DU COMITÉ

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES DES COUPES DU COMITÉ qui auront lieu le :

LE 09 MAI 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

•	14 ans (U14)	15H00
•	16 ans (U16)	14H30
•	18 ans (U18)	14H30
•	Seniors	14H30
•	Seniors CDM	09H30
•	Anciens /dimanche matin	09H30
•	Féminines U15F U18F	15H00

Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

•	14 ans (U14)	13H00
•	16 ans (U16)	12H30
•	18 ans (U18)	12H30
•	Seniors	12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires. Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



RETOUR DES CHALLENGES CVO

SENIORS 1 - COUTELIER AS ST OUEN L'AUMÔNE

U18 - CDMSAINT BRICE FC

SENIORS FEMININES – U18F - U16 – U15F - U14

AAS SARCELLES

+45 ANS

AS NEUVILLE/OISE

+55 ANS

FC SAINT LEU 95

ANCIENS

GROSLAY FC

FUTSAL

ATTAINVILLE FUTSAL CLUB

RETOUR DES CHALLENGES COMITÉ

SENIORS 2 - LESTRUHAUT

ARGENTEUIL RC

ANCIENS

FC SAINT LEU 95

U16

ES HERBLAY

U14

AS SARCELLES

FUTSAL

MARCOUVILLE CITY CP

Nous vous informons que la date butoir est le lundi 25/03/2024, passée cette date une amende vous sera imputée



COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - SENIORS 1 COUTELIER

Quarts de finale du 31 mars 2024 à 14H30 - CVO SENIORS COUTELIER

Match	CLUB	CLUB
1	ARGENTEUIL FC 1	ADAMOIS OI. 1
2	ENTENTE MMB 1 ou FRANCONVILLE FC 1	ST BRICE FC 1
3	ST LEU 95 FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
4	COSMO TAVERNY 1	VILLIERS LE BEL FC 1

Entente MMB 1 ou Franconville FC 1 / St Brice FC 1:

Suite à la programmation d'un autre match, la rencontre est programmée le 14 avril 2024 à 14h30.

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - CDM

Quarts de finale du 31 mars 2024 à 9H30 - CVO CDM

Match	CLUB	CLUB
1	MENUCOURT AS 1	ASC BELLOY ST MARTIN 1
2	ADAMOIS OI. 1	ARGENTEUIL FRANCO PO. 1
3	ST BRICE FC 1	FRANCONVILLE FC 1
4	AS TOHO 1	ENTENTE MMB 1

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – ANCIENS

Quarts de finale du 31 mars 2024 à 9H30 - CVO ANCIENS

Match	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC 1 ou GONESSE RC 1	PORTUGAIS PERSAN ASC 1
2	ERAGNY FC 1	MONTMAGNY FC 1
3	ST LEU 95 FC 1	VAUREAL FCM 1
4	JOUY LE MOUTIER FC 1	PUISEUX LOUVRES FC 1

Champagne SFC 1 ou Gonesse RC 1 / Portugais Persan ASC 1:

Suite à la programmation d'un autre match, la rencontre est programmée le 14 avril 2024 à 9h30.

Eragny FC 1 / Montmagny FC 1:

Suite à la programmation d'un autre match, la rencontre est programmée le 14 avril 2024 à 9h30..



COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18

Quarts de finale du 31 mars 2024 à 14H30 - CVO U18

Match	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OI. 1 ou FRANCONVILLE FC 1	ARGENTEUIL RC 1
2	ST BRICE FC 1 ou SARCELLES AAS 1	OSNY FC 1
3	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1	ENT. MARLY FONTENAY 1
4	CERGY PONTOISE FC 1	ST LEU 95 FC 1

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U15F DUPUIS

Quarts de finale du 30 mars 2024 à 15H - CVO U15F DUPUIS

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS 1	ENT. SANNOIS SOISY 1
2	SAINT BRICE FC 1	ERMONT AS 1 ou AAS ST OUEN L'AUMÔNE 1
3	GARGES FCM 1 ou COSMO TAVERNY 1	CERGY PONTOISE FC 1 ou ERAGNY FC 1
4	ARGENTEUIL FC 1	ES HERBLAY 1



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

PV RESTREINT

RÉUNION DU 19 FEVRIER 2024

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

COURRIER DES CLUBS

DEUIL ENGHIEN FC: Mail du 15 02 24

Pris note de votre demande de réviser la disqualification de l'équipe Deuil Enghien FC 1 à la suite du 2^e tour du challenge U10 le 27.01.2024, centre 3.

Après vérifications, la Commission Départementale Foot Animation déclare :

- Erreur dans son PV du 12/02/2024 sur le numéro de l'équipe (Deuil Enghien FC 1) et l'identité des joueurs cités
- Confirme néanmoins la décision de disqualifier l'équipe Deuil Enghien FC 2 au motif d'avoir fait jouer 3 nouveaux joueurs par rapport au tour précédent : B. Yanis, M. Josuah et U. Kyliam
- Confirme donc le résultat du centre 3

RESULTAT DU 2^{ème} TOUR CHALLENGES U10 & U11 du 27 01 24

CHALLENGE U10

Centre n° 1	ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 3
Centre n° 2	FRANCONVILLE FC 1 – CORMEILLAIS ACS 1
Centre n° 3 Kyliam)	Entente BEAUMONT MOURS 1 – Entente SSG 4 DEUIL ENGHIEN FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (B. Yanis, M. Josuah et U.
Centre n° 4	FRANCONVILLE FC 2 – ST BRICE FC 2
Centre n° 5	ST LEU FC1 – VILLIERS FC 2
Centre n° 6	ECOUEN FC 1 – ERMONT AMS 1
Centre n° 7	SARCELLES AAS 1 – SARCELLES AAS 4
Centre n° 8	Entente MMB 1 – ARGENTEUIL FC 1
Centre n° 9	CERGY PONTOISE FC 2 – MENUCOURT AS 1



Centre n° 10 ARGENTEUIL RC 2 – OSNY FC 1

Centre n° 11 MONTMAGNY FC 1 – BRUYERES BERNES USM 1

Centre n° 12 ST OUEN AS 1 – ECOUEN FC 4

Centre n° 13 ADAMOIS OL 1 – GROSLAY FC 1

Centre n° 14 CERGY PONTOISE FC 1 – FOSSES UF 1

Centre n° 15 Entente SSG 1 – ARGENTEUIL FC 2

Centre n° 16 SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 3

APPEL A CANDIDATURE

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le samedi 8 Juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 Juin 2024 (matin). Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

FINALES DEPARTEMENTALES

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 5 avril 2024 à ST BRICE FC

Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le samedi 27 avril 2024 à GONESSE RC

Finale Départementale de la Coupe U12 le mercredi 8 mai 2024 à VILLIERS FC

Prochaine Réunion LUNDI 26 FEVRIER 2024



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 26 FEVRIER 2024

<u>Présents</u>: Mme Gontarczyk (Présidente)

M Sénécal - M Le Nagard

<u>Assistent</u>: Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

Excusée: Mme Bastos

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6-U7]-[U8-U9]-[U10-U11]-[U12-U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

<u>ATTENTION</u>: La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

Entente BEAUMONT MOURS: Mail du 14 01 24

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres U12/U13. A savoir : Stade Gilles Degenève – Avenue du Président Wilson à B EA&UMONT S/ OISE

BRUYERES BERNES USM: Mail du 22 02 24

Pris note de votre demande de modification de résultat. La commission transmet au secrétariat pour correction

CERGY PONTOISE FC: Mail du 16 02 24

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-réception de feuille de match. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende. La feuille de match n'était pas parvenue en commission lors la rédaction du PV du 12 02 24

DOMONT FC: Mail 15 02 24

Pris note de votre demande de report de matchs de critérium U12/U13. La commission vous demande d'effectuer les demandes de dérogation vis FOOTCLUBS.

ERMONT AMS: Mail du 16 02 24

Pris note de votre réclamation concernant le tirage du 3^{ème} tour de la Coupe du Comité U12. Après vérification la commission modifie le centre n° 1 et votre équipe 2 remplace l'équipe d'ERMONT ACF 2

FRANCONVILLE FC: Mail du 27 02 24

Pris note de votre information concernant votre équipe qualifiée sur le Festival Foot U13. La commission modifie le n° d'équipe

JOUY FC: Mail du 14 02 24

Pris note de votre explication concernant l'appel de feuille de match n° 27814558 du 27 01 24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 2

ROISSY US: Mail du 14 02 24

Pris note de votre explication concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau du 13 01 24. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende.

ST BRICE FC: Mail du 26 02 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 02 03 24

St BRICE FC: Mail du 20 02 24

Pris note de votre réclamation concernant la disqualification de votre équipe 1 sur Challenge U11. Après vérification la commission confirme la disqualification de votre équipe 1. La Coupe du Comité U12 et le Challenge U11 sont 2 compétitions différentes. Le joueur Isaac T. est bien considéré comme nouveau joueur sur le 2ème tour du Challenge U11.

VILLIERS FC: Mail du 21 02 24

Pris note de la fermeture de vos installations le $09\ 03\ 24$. La commission reporte les rencontres U10/U11 au $06\ 04\ 24$ et U12/U13 au $18\ 05\ 24$.

Pour la modification d'horaire du centre n° 9 du Festival Foot U13, l'accord des clubs adverses est obligatoire par mail à la commission lundi 5 mars à 16h30 au plus tard. Sinon la commission déplacera le centre.

Hocine RAHMOUNE: Mail du 26 02 24

Mail non traité car non transmis par la messagerie officielle du club



COUPE DU COMITE U12 3^{ème} Tour du 9 Mars 2024

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 4ème tour prévu le 6 avril 2024

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs dès le mardi 13 Février 2024. La commission recommande aux clubs recevant de bien vérifier au du secrétariat, l'adresse postale de leur club.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

<u>La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent</u> <u>être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le lundi 18 mars 2024 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.</u>

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	Ermont AMS	Centre 2	Montmorency FC	Centre 3	Entente SSG	Centre 4	Garges FCM	
Va	Vauréal FCM 1		St Brice FC 1		St Leu FC 1		arges FCM 2	
Cerg	Cergy-Pontoise FC 1		tmorency FC 1	Cergy-Pontoise FC 2		Montigny FC 1		
Er	Ermont AMS 2		t Ouen AS 1	Entente SSG 1		Villiers le Bel FC 2		
I	Persan US 2		Ecouen FC 1		Villiers le Bel FC 1		ES Herblay 1	
Centre 5	Bezons USO	Centre 6	Goussainville FC	Centre 7	Argenteuil RC	Centre 8	Deuil Enghien FC	
G	onesse RC 1	Gou	ssainville FC 1	Vauréal FCM 2		Cormeillais ACS 2		
Sa	Sarcelles AAS 3 Franconville FC 1		Persan US 1		Deuil-Enghien FC 2			
St Brice FC 2		RC Argenteuil 2		Bezons USO 3		Cergy-Pontoise FC 3		
В	ezons USO 1	E	couen FC 2	RC	Argenteuil 1	Sarcelles AAS 2		



FESTIVAL FOOT U13 2^{ème} Tour du 9 Mars 2024

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Le 1^{er} premier de chaque centre sera qualifié pour la Finale du Festival Foot U13 prévue le 6 Avril 2024 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs dès le mardi 13 Février 2024. La commission recommande aux clubs recevant de bien vérifier au du secrétariat, l'adresse postale de leur club.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

<u>La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent</u> <u>être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le lundi 18 mars 2024 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.</u>

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	Gonesse RC	Centre 2	Soisy-AM FC	Centre 3	Cergy-Pontoise	Centre 4	Eragny FC	
Gonesse RC 3		Sois	y AM FC 3	Cergy-	Cergy-Pontoise FC 3		Eragny FC 1	
St	Ouen AS 3	Sois	y AM FC 1	Cergy-	Pontoise FC 2	Par	main AC 1	
Ente	ente SSG 3	Jo	ouy FC 1	О	sny FC 1	Sarc	elles AAS 1	
Entente B	eaumont-Mours 1	Bouf	fémont AC 1	Sois	y A M FC 2	Vau	réal FCM 1	
Centre 5	Marly ES	Centre 6	Cosmo Taverny	Centre 7	Groslay FC	Centre 8	EES Herblay	
Ente	ente SSG 2	RC .	Argenteuil 1	St	Leu FC 1	ES	Herblay 1	
Ente	ente SSG 1	Cosn	no Taverny 1	Gre	oslay FC 1	Cham	pagne SFC 1	
Cergy-	Pontoise FC 1	О	sny FC 2	Argenteuil FC 2		Pontoisienne JS 1		
M	arly ES 1	Era	agny FC 2	Argenteuil FC 4		Gonesse RC 1		
Centre 9	Villiers FC	Centre 10	Adamois OL	Centre 11	Cormeillais ACS	Centre 12	Sarcelles AAS	
	Villiers FC nville US 1		Adamois OL conville FC 1		Cormeillais ACS s-Bernes USM 1		Sarcelles AAS elles AAS 2	
Eza		Franc		Bruyères		Sarc		
Eza Vil	nville US 1	Franc	conville FC 1	Bruyères Viarmes	s-Bernes USM 1	Sarc RC	elles AAS 2	
Eza Vil Erm	nville US 1 lliers FC 1	Franc Ne Thi	conville FC 1 uville AS 1	Bruyères Viarmes Corm	-Asnières OL 1	Sarc RC A	elles AAS 2 Argenteuil 2	
Eza Vil Erm	nville US 1 Iliers FC 1 nont ACF 1	Franc Ne Thi	conville FC 1 uville AS 1 llay ESM 1 amois OL 1	Bruyères Viarmes Corm	s-Bernes USM 1 s-Asnières OL 1 eillais ACS 1	Sarc RC A	elles AAS 2 Argenteuil 2 ouen FC 2	
Ezar Vil Erm Men Centre 13	nville US 1 Iliers FC 1 nont ACF 1 ucourt AS 3	Franc Net Thi Ada Centre 14	conville FC 1 uville AS 1 llay ESM 1 amois OL 1	Bruyères Viarmes Corm St 1 Centre 15	s-Bernes USM 1 s-Asnières OL 1 eillais ACS 1 Brice FC 1	Sarc RC A Ecc Fon Centre 16	elles AAS 2 Argenteuil 2 ouen FC 2 tenay FC 1	
Ezar Vil Erm Men Centre 13	nville US 1 lliers FC 1 nont ACF 1 ucourt AS 3 Franconville FC	France Nete Thi Adda Centre 14	conville FC 1 uville AS 1 llay ESM 1 amois OL 1 Bouffémont &CF	Bruyères Viarmes Corm St 1 Centre 15	s-Bernes USM 1 s-Asnières OL 1 eillais ACS 1 Brice FC 1 Persan US	Sarce RC A Ecc Fon Centre 16 Erm	elles AAS 2 Argenteuil 2 ouen FC 2 tenay FC 1 Argenteuil FC	
Ezar Vil Erm Men Centre 13 Pe	nville US 1 lliers FC 1 nont ACF 1 ucourt AS 3 Franconville FC rsan US 2	France Net Thi Ada Centre 14 St Bouf	conville FC 1 uville AS 1 llay ESM 1 amois OL 1 Bouffémont &CF Brice FC 3	Bruyères Viarmes Corm St 1 Centre 15 Pe Mont	s-Bernes USM 1 s-Asnières OL 1 eillais ACS 1 Brice FC 1 Persan US rsan US 1	Sarce RC A Ecc Fon Centre 16 Erm Deuil	elles AAS 2 Argenteuil 2 ouen FC 2 tenay FC 1 Argenteuil FC	



CHALLLENGES U10 & U11 3ème Tour du 23 Mars 2024

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 3ème tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issu du 2ème tour

Les documents concernant l'organisation de ce 2ème tour seront envoyés par courrier postal à compter du Mardi 5 MARS 2024. Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 1er AVRIL 2024 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

<u>Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe</u> correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents de cette compétition avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé aux tours précédents des Challenges, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7). En revanche, dans le cas où un même tour des Challenges se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)

- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

<u>L'équipe qui termine 1^{ère} de chaque centre sera qualifiée (après vérification par la Commission Foot Animation)</u> pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 27 Avril 2024

1 seule équipe par club ne peut être qualifiée comme le prévoit le règlement



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles: nées en 2013

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de 3 par équipe.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 3 tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1	Argenteuil FC	Centre 2	Ermont AMS	Centre 3	Cergy Pontoise FC	Centre 4	Adamois Ol	
Bruyères Bernes USM 1		Argenteuil RC 3		S	St Leu FC 3		damois OL1	
St	Ouen AS 1	Arg	genteuil RC 2	Argenteuil RC 1		Groslay FC 1		
Arg	genteuil FC 1	Entente I	Beaumont Mours 1	Cergy Pontoise FC 1		Ecouen FC 1		
Arg	Argenteuil FC 2		mont AMS 1	Cergy Pontoise FC 2		Ecouen FC 4		
Centre 5	St Brice	Centre 6	Montmangy FC	Centre 7	Franconville FC	Centre 8	Entente SSG	
St	Brice FC 2	Sarcelles AAS 2		Villiers FC 2		Cormeillais ACS 1		
Mei	Menucourt AS 1		Sarcelles AAS 4		Entente MMB 1		Osny FC 1	
Sar	celles AAS 3	F	osses UF 1	Franconville FC 1		JF 1 Franconville FC 1 Ente		itente SSG 1
Sarcelles AAS 1		Montmagny FC 1		Franconville FC 1		г	itente SSG 4	

CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1	Argenteuil RC	Centre 2	Soisy AM FC	Centre 3	Sarcelles AAS	Centre 4	Eragny FC	
Cergy Pontoise FC 1		Soisy AM FC 2		En	Ermont ACF 1		Sarcelles AAS 3	
	Jouy FC 1	Soi	isy AM FC 1	Eaubonne CSM 1		Sarcelles AAS 1		
Argenteuil RC 2		E	S Herblay 1	Sarcelles AAS 4		Eragny FC 3		
Argenteuil RC 1		Viarme	es Asnières OL 1	Sarcelles AAS 2		Vauréal FCM 1		
Centre 5	Ezanville US	Centre 6	Gonesse RC	Centre 7	St Leu FC	Centre 8	St Ouen AS	
Ez	anville US 1	Go	onesse RC 1	Gous	sainville FC 1	St	Ouen AS 1	
Cormeillais ACS 1		Franconville FC 1		Goussainville FC 2		St Prix ES 1		
St Brice FC 3		V	illiers FC 1	Entente SSG 1		Cosmo Taverny 1		
St	t Brice FC 1	V	illiers FC 2	St Leu FC 2		Cosmo Taverny 2		



MATCHS CRITERIUM REMIS

SAMEDI 6 AVRIL 2024

CRITERIUM U10 & U11 AVENIR

VILLIERS FC vs ERAGNY FC: match n° 27784489 – criterium U11 Avenir

VILLIERS FC vs ERAGNY FC: match n° 27784053 – criterium U10 Avenir

CRITERIUM U10/ U11

VILLIERS FC vs FRETTOISE ES: matches n° 27828259 - 27786794

SAMEDI 18 MAI 2024

CRITERIUM U12/U13

VILLIERS FC vs VAUREAL FCM: matches n° 27815098 - 27815135 - 27815203 & 27815307 - criterium U12/U13

1er APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U9 Niveau 2 du 13 01 24

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille récapitulative de plateau U9 niveau 2 du centre n° 8 à COURDIMANCHEAS du 13 01 24

PLATEAU U6/U7 du 03 02 24

VEXIN AS: 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC du 03 02 24

BEZONS USO : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 6 à ES HERBLAY & sur centre 7 à CORMEILLAIS ACS du 03 02 24

CORMEILLAIS ACS : 1^{ER} appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 7 à CORMEILLAIS ACS du 03 02 24

GROSLAY FC: 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 10 à MONTMAGNY FC du 03 02 24

VILLIERS FC: 1^{ER} appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 14 à VILLIERS FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de DEUIL ENGHIEN FC & GARGES FCM du 03 02 24

DEUIL ENGHIEN FC: 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 14 à VILLIERS FC du 03 02 24

GARGES FCM: 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 14 à VILLIERS FC du 03 02 24

ARGENTEUIL RC : 1^{ER} appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 15 à ARGENTEUIL RC ainsi que les feuilles de présence du club de FRANCONVILLE FC du 03 02 24

FRANCONVILLE FC: 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 15 à ARGENTEUIL RC du 03 02 24



GONESSE RC : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 17 à GOUSSAINVILLE FC du 03 02 24

MARCOUVILLE CITY CPA: 1^{ER} appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 18 à MARCOUVILLE CITY CPA ainsi que les feuilles de présence du club de MAGNY FC du 03 02 24

MAGNY FC: 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 18 à MARCOUVILLE CITY CPA du 03 02 24

MONTMORENCY FC : 1^{ER} appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 18 à MONTMORENCY FC ainsi que les feuilles de présence du club de l'ENTENTE SSG du 03 02 24

ENTENTE SSG : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 18 à MONTMORENCY FC du 03 02 24

THILLAY ESM : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 25 à VIARMES ASNIERES OL du 03 02 24

SARCELLES AAS : 1^{ER} appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 26 à SARCELLES AAS ainsi que les feuilles de présence du club de PERSAN US du 03 02 24

PERSAN USO: 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 26 à SARCELLES AAS du 03 02 24

2ème APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 Niveau 2 du 13 01 24

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de feuilles récapitulative et de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 12 à PIERRELAYE FC ainsi que les feuilles de présence du club de ST OUEN AS du 13 01 24

PLATEAU U9 Niveau 2 du 13 01 24

CHAMPAGNE SFC: 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 1 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS du 13 01 24

PERSAN US : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 1 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS du 13 01 24

FRANCONVILLE FC: 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 2 à ERMONT ACF du 13 01 24

ST LEU FC: 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 3 à ARGENTEUIL FC du 13 01 24

PERSAN US : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 5 à BRUYERES BERNES USM du 13 01 24

FRANCONVILLE FC: 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 9 à ECOUEN FC du 13 01 24

CORMEILLAIS ACS: 2 ème appel de feuille présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 10 à GAFEPB du 13 01 24

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 15 à ARGENTEUIL RC du 13 01 24

GONESSE RC: 2^{ème} appel feuille présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 15 à ARGENTEUIL RC du 13 01 24



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

FOSSES UF 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27808259 – 27808312 - 27808357 & 27808530 du 10 02 24 – critérium U10/U11 série 4 contre SOISY AM FC 3 – 4 – 5 & 6

FRANCONVILLE FC 5 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27808720 du 10 02 24 – critérium U10/U11 série 4 contre Entente SSG 9

AMENDES

MONTSOULT BAILLET US 1 : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27787020 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 2 contre DOMONT FC 2

Amende: 30€

FOSSES UF 1 – 2 – 3 & 4 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27808232 – 27828554 – 27808330 & 27808503 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 4 contre GROSLAY FC 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 4 = 120€

FONTENAY FC 1 & 2 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27809401 & 27809446 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 2 contre GOUSSAINVILLE FC 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

VILLIERS FC 5 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27815298 du 03 02 24 – critérium U12/U13

série 4 contre CERGY PONTOISE FC 5

Amende: 30€

APPEL A CANDIDATURE

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le samedi 8 juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 Juin 2024 (matin). Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

FINALES DEPARTEMENTALES

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 6 avril 2024 à ST BRICE FC Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le samedi 27 avril 2024 à GONESSE RC

Finale Départementale de la Coupe U12 le mercredi 8 mai 2024 à VILLIERS FC

Prochaine Réunion LUNDI 4 MARS 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 27 FEVRIER 2024

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES:

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

<u>ATTENTION</u>: La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 -

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est <u>l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI</u>, les équipes doivent arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F: 2x25minutes, pause de 5 à 10mn U13F: 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir:

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.



Les inscriptions de U6F àU9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

COURRIERS

ST BRICE FC

Mail du 02/02/24

Pris note de votre arrêté de fermeture de votre terrain 3 à compter du 14 décembre 23. Merci de nous indiquer dans quelle mesure cela joue sur les rencontres féminines.

SARCELLES AAS

Mail du 05/02/24

Pris note de votre réclamation concernant le 1^{er} tour festival U13F. La commission étudie le dossier et reviendra vers vous.

HERBLAY ES

Mail du 05/02/24

Pris note de votre mail concernant le 1^{er} tour du festival U13F La commission étudie le dossier et reviendra vers vous.

RENCONTRES REPORTEES

30/03/24

<u>U11F</u>

Rencontre n°27834168 – Groupe B VIARMES ASNIERES OL 1 – ARGENTEUIL FC 1 Rencontre du 27/01/24

U11F

Rencontre n°27834122 – Groupe A *ERMONT AS 1 – COSMO TAVERNY 1 Rencontre du 03/02/24*

U13F

VIARMES ASNIERES OL 1 – SARCELLES AAS 3

Rencontre n°27835059 – Groupe C

Rencontre du 27/01/24

MODIFICATIONS D'HORAIRES & LIEUX

U11F

<u>U11F</u>

ST OUEN L'AUMONE AS 1 - FRANCONVILLE FC 1

Rencontre n°27834125 – Groupe A

Rencontre du 02/03/24

Nouvelle Adresse : Stade Lucien Escutary, St Ouen l4aumone



U11F

CERGY PONTOISE FC 1 - VIARMES ASNIERES OL

Rencontre n°27834185 – Groupe B

Rencontre du 16/03/24

Nouvelle Adresse : Stade du Ponceau à Cergy

U11F

BELLOY ST MARTIN ASC 1 - ARGENTEUIL FC 1

Rencontre n°27834205 - Groupe B

Rencontre du 25/05/24 Nouvel Horaire : 12h30

U11F

BELLOY ST MARTIN ASC 1 - GONESSE RC 1

Rencontre n°27834178 – Groupe B

Rencontre du 02/03/24

Nouvelle Adresse : Stade Municipal à Belloy

U11F

CERGY PONTOISE FC 2 - ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 1

Rencontre n°27834231 – Groupe C

Rencontre du 16/03/24

Nouvelle Adresse : Stade des Maradas à Pontoise

U11F

ENTENTE SOISSY ESSG 3 – COSMO TAVERNY 2

Rencontre n°27834227 – Groupe C

Rencontre du 02/03/24 Nouvel Horaire : 10h

U13F

U13F AVENIR

CERGY PONTOISE FC 1 - GARGES FCM 1

Rencontre n°27834669 – Groupe Unique

Rencontre du 02/03/24

Nouveau Adresse : Stade des Maradas 1, passage du lycée à Pontoise

U13F

CERGY PONTOISE FC 2 – JOUY LE MOUTIER FC 1

Rencontre n°27835033 – Groupe B

Rencontre du 02/03/24

Nouveau Adresse : Stade des Maradas 1, passage du lycée à Pontoise

U13F

CERGY PONTOISE FC 3 - SARCELLES AAS 3

Rencontre n°27835060 – Groupe C

Rencontre du 02/03/24

Nouveau Adresse : Stade des Maradas 1, passage du lycée à Pontoise

U13F

CERGY PONTOISE FC 2 - ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 1

Rencontre n°27834681 – Groupe A

Rencontre du 16/03/24

Nouvelle Adresse : Complexe Sportif des Maradas



U13F

ARGENTEUIL FC 1 – SARCELLES AAS 2

Rencontre n°27835258 - Groupe A

Rencontre du 02/03/24 Nouvel Horaire : 11H

U13F

St PRIX ES 1 – COSMO TAVERNY 1

Rencontre n°27835061 – Groupe C

Rencontre du 02/03/24 Nouvel Horaire : 11H30

APPEL A FEUILLES DE MATCHS

U11F

ENT SOISY ESSG 2

Rencontre N°27834217 – Groupe C Du 27/01/24

1^{ier} appel le 29/01/24

2ème appel le 05/01/24

3ème appel le 27/02/24

U11F

FOSSES FU 1

Rencontre n°27834174 – Groupe B

Du 03/02/24

1^{ier} appel le 05/02/24 2^{ème} appel le 27/02/24

U11F

COSMO TAVERNY 2

Rencontre n°27834221 – Groupe C

Du 03/02/24

1^{ier} appel le 05/02/24

2ème appel le 27/02/24

<u>U7F</u>

ARGENTEUIL FC

Manque feuille de plateau et feuilles présences (Argenteuil FC, Cergy Pontoise Fc, ENT Soisy ESSG et St Prix) du 27 janvier 2024

1^{er} appel le 27/02/24

U9F

ARGENTEUIL FC

Manque feuille de plateau et feuilles de présences (Eragny et St prix) du 27 janvier 2024

1^{er} appel le 27/02/24

AMENDES

<u>U11F</u>

ENT SOISY ESSG 2

Rencontre N°27834217 – Groupe C

Du 27/01/24

52€ - Non-réception de feuille de match ou FMI après 2 relances



ARGENTEUIL FC

U13F – Festival U13F du 03/02/24

Centre N°8

25€ - Forfait Non-avisé

PLATEAUX U7F & U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL
PLATEAU 1: 14 OCTOBRE 2023- (Saint Prix)
PLATEAU 2: 25 NOVEMBRE 2023- (I'Isle Adam)
PLATEAU 3: 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4: 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5: 27 JANVIER 2024 - (Gonesse et Argenteuil)

PLATEAU 6: 02 MARS 2024 -- (St Prix et Eragny)

PLATEAU 7: 23 MARS 2024 PLATEAU 8: 04 MAI 2024 PLATEAU 9: 25 mai 2024

CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F et

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter:

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie Que le plateau se soit dérouler ou non



FESTIVAL U13F

RESULTATS DU 1er TOUR DU FESTIVAL U13F

Les clubs qualifiés pour la finale du 06 AVRIL 2024 sont les suivants :

CENTRE 1 - ERMONT AS

CENTRE 2 – En attente des commissions à la suite de réclamations

CENTRE 3 - ST BRICE FC

CENTRE 4 - ARGENTEUIL RC

CENTRE 5 -

CENTRE 6 - ST PRIX ES 1

CENTRE 7 - ENT SOISY ESSG

CENTRE 8 - ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

CHALLENGE U11F

1^{ière} journée le 09 mars 2024

Le vainqueur de chaque centre + les 2 meilleurs 2^{ème}s qualifiés Finale départementale le 27 avril 2024.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

10H00 – JONGLERIE 10H30 – DEBUT DES RENCONTRES

Déroulement de l'épreuve :

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

Contrôle des licences

• Jonglerie : 30 mn

Coup d'envoi des rencontres

Temps de jeu :

*Si 3 équipes = matchs de 2x12 mn

*si 4 équipes = matchs de 16 mn (sans mi-temps)

*si 2 équipes = matchs de 2x25 mn

Groupe A - SARCELLES AAS

Adresse:

• Stade Léon Lagrange

• Rue du stade, Sarcelles

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 SARCELLES AAS

2 DEUIL ENGHIEN FC

3 ERAGNY AS

4 ST PRIX ES

Groupe B - FOSSES FU

Adresse:

• Stade Auguste Delaune

• Rue du Grand Tremblay, Fosses

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 FOSSES

2 GONESSE RC



- 3 VIARMES ASNIERES OL
- 4 COSMO TAVERNY

Groupe C – ERMONT AS

Adresse:

- Stade Auguste Renoir
- Rue du syndicat, Ermont

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

- 1 ERMONT AS
- 2 BEZONS USO
- 3 ST BRICE FC
- 4 MONTMORENCY FC

Groupe D - ARGENTEUIL FC

Adresse:

- Stade Alain Mimoun
- 15 boulevard Héloïse, Argenteuil

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

- 1 ARGENTEUIL FC
- 2 ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT
- 3 ST OUEN L'AUMONE AS
- 4 GARGES FCM

Groupe E – FRANCONVILLE FC

Adresse:

- Stade Jean Rolland
- 112 rue des pommiers saulniers, Franconville

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

- 1 FRANCONVILLE FC
- 2 ENTENTE ADAMOIS BEAUMONT MOURS
- 3 BELLOY ST MARTIN ASC

Groupe F - CERGY PONTOISE FC

Adresse:

- Stade des Maradas,
- 6, passage du Lycée, Cergy Pontoise

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

- 1 CERGY PONTOISE FC
- 2 HERBLAY ES
- 3 PERSAN US 03
- 4 ENTENTE SOISY ESSG



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 05 FÉVRIER 2024

Présents: MM. Le Nagard (Président) - Duclos - Gondel

Assistent: MM. Vernet (Comité) - Renault (Cda)

Excusé:

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation

- Championnat ou coupe
 - Division et groupe
 - N° du match
 - Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

<u>ART 20.3</u>: Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3: Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis: Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Avicenne Asc: Mail du 10-01-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le mercredi 31-01-24 (attestation mairie jointe)

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Avicenne Asc : Mail du 23-01-24

Réception des feuilles de présence de Avicenne er Ermont (plateau U8 du 21-01-24).

Absence de la feuille de présence d'Asf Argenteuil

My Sarcelles Futsal: Mail du 24-01-24 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre du 26-01-24 contre Asf Argenteuil 3 au vendredi 09-02-24.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission

Entente MMB: Mail du 24-01-24

Demande de report de la rencontre du 26-01-24 contre Montmorency Futsal Gymnase des Marboulus à Bessancourt : le dimanche 28-01-24 à 20h30.

Accord de la commission

Bezons Futsal Club: Mails des 24 et 25-01-24

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Jean Moulin pour une durée indéterminée (attestation mairie jointe).

Pris note de la mise à disposition du gymnase Pierre de Coubertin à 19H45 pour la rencontre du 28-01-24 contre Gonesse

RC. Accord de la commission

Avicenne Asc: Mail du 25-01-24

Réception feuille de plateau du 21-01-24.

Avicenne Asc: Mail du 25-01-24

Pris note du résultat de la rencontre U12 – Marcouville 21 / Avicenne 22 du 14-01-24 Match **n° 27391829** : Marcouville City CP 21 - **3 Buts** Avicenne Asc 22 - **11 Buts** Pris note de l'absence de l'équipe Sportifs de Garges 21 pour la rencontre U16 du 21-01-24.

Asf Argenteuil: Mail du 25-01-24

Pris note de l'absence de l'équipe de Foot Indoor Loisir pour la rencontre de critérium U16 du 21-01-24.

Montigny Lvdb: Mails 25-01-24

Demande de confirmation sur la participation des joueurs dans 2 équipes de la même division.

Réponse transmise au club par courrier électronique.

Montigny Lvdb: Mail 25-01-24

Pris en compte de la modification de gymnase pour la rencontre du 26-01-24 contre My Sarcelles Futsal.

My Sarcelles Futsal: Mail du 25-01-24

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre du 26-01-24 contre Montigny Lvdb. La commission ne peut valider votre demande sans l'accord de l'adversaire.

Les Sportifs de Garges : Mail du 26-01-24

Pris note du Forfait avisé de votre équipe U16 pour la rencontre du 27-01-24 à Vémars St Witz.

Cfj Persanaise: Mail du 19-01-24

Pris en compte du Forfait avisé de votre équipe Senior pour la rencontre du 27-01-24 contre Les Sportifs de Garges 2.



Deuil-Enghien Fc: Mail du 27-01-24 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre du 05-02-24 contre My Sarcelles Futsal au lundi 13-05-24.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Entente MMB: Mail du 29-01-24

Demande de report de l'une des rencontres du 03-02- ou du 05-02-24 pour cause de 2 rencontres en moins de 72H.

La commission ne peut remettre la rencontre du 03-02-24 contre FC VLB sans l'accord du club adverse.

La commission ne peut remettre la rencontre du 05-02-24 contre Montmagny Asfs2, cette équipe jouant en alternance

avec l'équipe 1 du club.

La commission vous informe que la durée minimale entre 2 rencontres est de 48H.

Goussainville Fc: Mail du 29-01-24

Demande de modification d'horaire pour la rencontre du 03-02-24 pour cause de 2 rencontres programmées à la même

heure. Accord de la commission

My Sarcelles Futsal: Mail du 29-01-24

Proposition pour jouer la rencontre n° 26602014 contre Foot Indoor Loisir le lundi 05-02-24

Avicenne Asc: Mail du 29-01-24

Réception feuille de match U14 du 27-01-24 contre Combo Futsal.

Avicenne Asc: Mail du 29-01-24

Demande de modification d'horaire pour la rencontre de Challenge U14 contre Cfj Persanaise.

Avicenne Asc: Mail du 29-01-24

Pris note de votre impossibilité de jouer la rencontre Challenge U16 contre Attainville Futsal à 12H00 (lycéens ayant

cours jusqu'à 12H30).

Cfj Persanaise: Mail du 30-01-24

Proposition d'inversion de la rencontre Challenge U14 contre Avicenne Asc le samedi 03-02-24 à 19H à Persan.

Avicenne Asc: Mail du 30-01-24

Accord du club pour inversion de la rencontre de challenge U14 contre Cfj Persan.

Attainville Futsal: Mail du 30-01-24 (Footclubs)

Demande d'inversion de la rencontre de Challenge U16 contre Avicenne Asc : le samedi 03-02-24 à 19H à Pontoise.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Asf Argenteuil: Mail du 30-01-24

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Pierre de Coubertin le dimanche 04-02-24.

Pris note de la modification de Gymnase pour les compétitions du dimanche 04-02 : Gymnase des Châtaigniers.

Accord de la commission

Foot Indoor Loisir: Mail du 30-01-24

Pris note de votre demande de changement de date pour votre rencontre U16 du 02-03-24 contre Attainville futsal.

Pris note de votre proposition pour jouer le samedi 24-02-24.

Attainville Futsal: Mail du 30-01-24

Pris note de votre accord pour déplacer la rencontre U16 contre Foot Indoor Loisir au samedi 24-02-24.

Foot Indoor Loisir: Mail du 30-01-24

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la rencontre Senior D2 du 16-03-24 contre Goussainville Fc.

Journal Officiel du District du Val d'Oise de Football



My Sarcelles Futsal: Mail du 31-01-24 (Footclubs)

Demande de changement de date pour la rencontre **n° 26602014** contre Foot Indoor Loisir le lundi 05-02-24 Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Bezons Futsal Club: Mail du 01-02-24

Prise note de vos propositions de report des rencontres au mois de février suite indisponibilité du gymnase Jean Moulin. Accord de la commission

Les Sportifs de Garges : Mail du 01-02-24

Pris note du Forfait avisé de votre équipe U16 pour la rencontre du Challenge le 03-02-24 à Avicenne Asc.

CS Jocassiens: Mail du 01-02-24

Pris note de l'absence de l'équipe des Sportifs de Garges pour la rencontre de Critérium U12 du 14-01-24. La commission vous rappelle qu'en cas de l'absence de l'équipe visiteuse, le club recevant doit remplir la FMI ou établir une feuille de match papier et la transmettre au DVOF.

CS Jocassiens: Mails des 01 et 02-02-24

Pris note de votre impossibilité de trouver un accord avec le club d'Attainville Futsal pour déplacer la rencontre du Challenge U14 du 03-02-24.

La commission ne peut modifier l'horaire de la rencontre sans l'accord du club d'Attainville.

La commission vous rappelle que les rencontres Futsal jeunes se jouent le samedi ou le dimanche en fonction des disponibilités du gymnase du club recevant.

En vous engageant dans les différentes compétitions Futsal, vous devez accepter ce principe et prévoir ainsi des joueurs pouvant disputer les rencontres le samedi ou le dimanche.

Les compétitions de football libre ne sont pas prioritaires par rapport aux rencontres futsal.

Avicenne Asc: Mail du 05-02-24

Pris note de l'horaire de la rencontre U14 du 10-02-24 contre les Sportifs de Garges. Nécessaire fait.

Avicenne Asc: Mails du 05-02-24

Pris note de l'absence de la rencontre U16 du 03-02-24 sur votre tablette.

Réception de la feuille de match papier

Montigny Lvdb: Mail 06-02-24

Pris en note de l'indisponibilité du Gymnase Cosec suite panier de basket bloqué (attestation mairie jointe).

Proposition pour déplacer la rencontre contre Gonesse RC le vendredi 09-02-24 à 20H30.

Accord de la commission.

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D1

 $\textbf{Match n° 26509839 :} \ Sannois \ \mathsf{Fce} \ 1 \ / \ \mathsf{Sportifs} \ \mathsf{de} \ \mathsf{Garges} \ 2 \ \mathsf{du} \ \mathsf{03-02-24}$



2ème APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U12

Match n° 27391829: Marcouville City Cp 21 / Avicenne Asc 22 du 14-01-24

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 26509838 : Avicenne Asc 2 / Osny United 1 : le mercredi 27-03-24 à 21H30

SENIOR D2

Match n° 26571881: Bezons Futsal C 2 / Cergy-Pontoise Fc 2: le dimanche 18-02-24 à 16H30 — Gymnase Coubertin Match n° 26602028:: Bezons Futsal C 1 / Combo Futsal 2: le dimanche 25-02-24 à 16H30 — Gymnase Coubertin

Match n° 26602030 : Deuil-Enghien Fc 1 / My Sarcelles Futsal 2 : le lundi 13-05-24 à 20H30 Match n° 26571914 : Montigny Lvdb 1 / Gonesse Rc 1 : le vendredi 09-02-24 à 20H30

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735043 : Attainville Futsal C 22 / Foot Indoor Loisir 21 : le samedi 24-02-24 à 12H00

1er FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 26602013 : Montigny Lvdb 2 / Cergy-Pontoise Fc 1 du 03-02-24 Lecture de la feuille de match. Forfait non avisé de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc

Montigny Lvdb 2 : 5 Buts 3 Points Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But -1 Point

Cergy-Pontoise Fc: amende 30 €

CRITÉRIUM U12

Match n° 27391830: Cs Jocassiens 21 / Sportifs de Garges 21 du 14-01-24

Absence de l'équipe de Sportifs de Garges 21

CS Jocassiens : 5 Buts Sportifs de Garges 21 : 0 But

Sportifs de Garges : amende 30 €



CRITÉRIUM U16

Match n° 27735036: Asf Argenteuil 22 / Foot Indoor Loisir 21 du 21-01-24

Absence de l'équipe de Foot Indoor Loisir 21

Asf Argenteuil 22 : 5 Buts Foot Indoor Loisir 21 : 0 But

Foot Indoor Loisir : amende 30 €

Match n° 27725380: Sportifs de Garges 21 / Avicenne Asc 21 du 21-01-24

Absence de l'équipe de Sportifs de Garges 21

Sportifs de Garges 21 : 0 But

Avicenne Asc 21 : 5 Buts

Sportifs de Garges : amende 30 €

2ème FORFAIT AVISÉ

SENIOR D1

Match n° 26509837 : Sportifs de Garges 2 / Cfj Persanaise du 27-01-24

Forfait avisé de l'équipe de Cfj Persanaise

Sportifs de Garges 2 : 5 Buts 3 Points
Cfj Persanaise 1 : 0 But -1 Point

CRITÉRIUM U16

Match n° 27725387: Vémars St Witz Fc 21 / Sportifs de Garges 21 du 27-01-24

Forfait avisé de l'équipe de Sportifs de Garges 21

Vémars St Witz 21 : 5 Buts Sportifs de Garges 21 : 0 But

FORFAIT CHALLENGE U16 FUTSAL

Match n° 27843121 : Avicenne Asc 21 / Sportifs de Garges 21 du 03-02-24

Forfait avisé de l'équipe de Sportifs de Garges 21 Avicenne Asc 21 : qualifiée pour le prochain tour

Match n° 27843120 : Cfj Persanaise 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 03-02-24

Lecture de la feuille de match. Forfait non avisé de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 21

Cfj Persanaise 21 : qualifiée pour le prochain tour

Cergy-Pontoise Fc: amende 25 €

FORFAIT CHALLENGE U14 FUTSAL

Match n° 27843170 : Attainville Futsal C 21 / Cs Jocassiens 22 du 03-02-24 Lecture de la feuille de match. Forfait non avisé de l'équipe de CS Jocassiens 22

Attainville Futsal C 21 : qualifiée pour le prochain tour

CS Jocassiens : amende 25 €



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1 / 8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 07 du 12-02 au 18-02-24 ou semaine 08 du 19-02 au 25-02-24

Epreuve:

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE	
1	27843239	SANNOIS FCE 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Samedi 17-02-24 à 18h30	
2	27843240	SPORTIFS DE GARGES 1	GARGES DJIBSON ASC 2	Samedi 24-02-24 à 15H00	
3	27843241	GONESSE RC 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Mardi 13-02-24 à 20h45	
4	27843242	MY SARCELLES FUTSAL 1	ASF ARGENTEUIL 1	Lundi 19-02-24 à 21H30	
5	27843243	EAUBONNE CSM 1	AFS VAUREAL 1	Samedi 24-02-24 à 20H00	
6	27843244	MONTIGNY LVBD 1	AVICENNE ASC 1	Samedi 17-02-24 à 19H15	
7	27843245	COMBO FUTSAL 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Samedi 24-02-24 à 18H30	
8	27843246	MONTMAGNY ASFS 1	ARNOUVILLE USC 1	Lundi 12-02-24 à 20H45	

Arbitrage:

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs:

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique: Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

1er APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL



PLATEAU U8 du 21-01-24

Asf Argenteuil: 1er appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 21-01-24 à Avicenne Asc.

1er APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U10 des 28 et 29-01-24

Attainville Futsal Club: 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 28-01-24.

Ermont Ams: 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 28-01-24.

Sportifs de Garges: 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 29-01-24.

PLATEAU U10 du 04-02-24

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 04-02-24.

PLATEAU U8 du 03-02-24

Garges Djibson Asc: 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 03-02-24.

Marcouville City CP: 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 03-02-24.

PLATEAU FUTSAL U10

Plateau N°2 - Week-end des 02 et 03 Mars 2024								
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs					
Samedi 02 Mars 2024 (Coup d'envoi à 09h30)								
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2)					
	Samedi 02 Mars 2024	(Coup d'envoi à 09h30)						
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	4	Marcouville City CP (1&2) Cfj Persanaise (3&4)					
	Dimanche 03 Mars 2024	4 (Coup d'envoi à 09h00)						
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc (1&2) Attainville Futsal (1&2)					
	Dimanche 03 Mars 2024	4 (Coup d'envoi à 10h00)						
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Les Sportifs de Garges (1&2) AsF Argenteuil (1-2&3)					
	Week-ed des 16	et 17 Mars 2024						
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs					
	Samedi 16 Mars 2023	(Coup d'envoi à 09h30)						
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2) Les Sportifs de Garges (1&2)					
	Samedi 16 Mars 2023	(Coup d'envoi à 09h30)						
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB (1&2) Garges Djibson Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)					
	Dimanche 17 Mars 2024	4 (Coup d'envoi à 09h00)						
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	4	Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (3&4)					
	Dimanche 17 Mars 2024	4 (Coup d'envoi à 11h30)						
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	5	AsF Argenteuil (1-2&3) Ermont Ams (1&2)					



PLATEAU FUTSAL U8

Journée №3 - Week-end des 09 et 10 Mars 2024									
Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs							
Samedi 09 Mars 2024 (coup d'envoi à 09h30)									
Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	8	Ermont Ams (1&2) AsF Argenteuil (1-2&3) Avicenne Asc (3&4) Futsal Club VLB 1							
Dimanche 10 Mars 2024	4 (coup d'envoi à 09h00)								
Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	7	Avicenne Asc (1&2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1&2)							
Louveás NOA Mask and	dee 22 et 24 Mare 2024								
	1 des 23 et 24 Mars 2024								
Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs							
Samedie 23 Mars 2024	(coup d'envoi à 09h30)								
Gymnase Néruda Garges Djibson Asc 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse		Garges Djibson Asc 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Avicenne Asc (3&4) Ermont Ams (1&2)							
Dimanche 24 Mars 2024	4 (coup d'envoi à 09h00)								
Gymnase Jacques Duclos Persanaise Cfj Rue Jean Catelas 95340 Persan		Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc (1&2) Futsal Club VLB 1 Marcouville City (1&2)							
	Adresse du Gymnase Samedi 09 Mars 2024 Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont Dimanche 10 Mars 2024 Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise Journée N°4 - Week-enc Adresse du Gymnase Samedie 23 Mars 2024 Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse Dimanche 24 Mars 2024 Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas	Adresse du Gymnase Nombre d'équipes Samedi 09 Mars 2024 (coup d'envoi à 09h30) Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont Dimanche 10 Mars 2024 (coup d'envoi à 09h00) Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise Journée N°4 - Week-end des 23 et 24 Mars 2024 Adresse du Gymnase Nombre d'équipes Samedie 23 Mars 2024 (coup d'envoi à 09h30) Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse Dimanche 24 Mars 2024 (coup d'envoi à 09h00) Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 7							

FINALES CHALLENGES U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates: Week-end des 25 et 26 mai 2024

Obligation club: Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates: Week-end des 1 et 2 juin 2024

Obligation club: Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion Lundi 26 Février 2024 à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2024

<u>Présent</u>: M. Plassart

Assistent: MM. Diaz-Letellier (Comité).

FORMATION - PFFD

La CDIF organise une formation PFFD:

« RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS »

Le samedi 09 MARS 2024 au DVOF De 08h00 à 12h00

Objectifs du module

✓ Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant.

Pour vous inscrire

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr

En indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisiens.



RÉCOMPENSES

SAISON 2023/2024

« DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Fiche d'inscription à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 30 avril 2024.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation ayant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière) Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple:

Date 21/10/2022 Catégorie SENIORS Division D2 Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous!

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
- 3-Fermer l'application

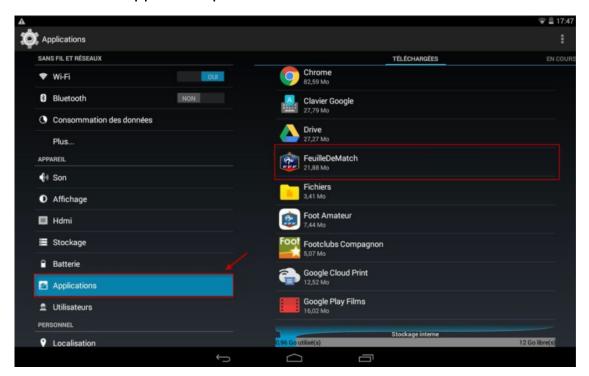


2 Allez dans paramètres de la tablette.

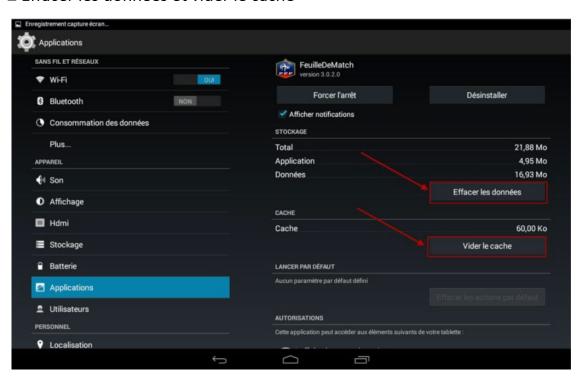




Sélectionnez Application puis Feuille de Match



Effacer les données et vider le cache



☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

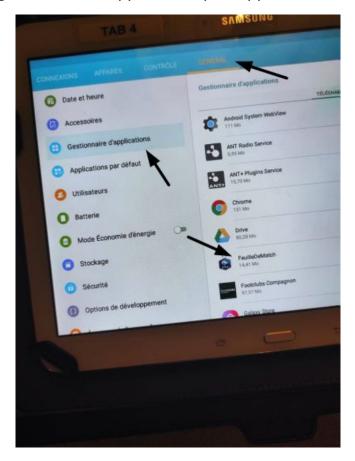


AUTRES TABLETTES

Allez dans paramètres de la tablette.

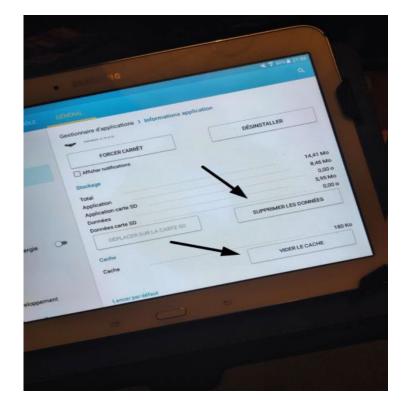


2 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



Supprimer les données et Vider le cache





Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59c



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 27 FEVRIER 2024

Présents: MM. Plassart – Da Mata.

Assite: M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4 LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

<u>Ville de VAUREAL</u>: NNI 956370101 et 956370102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 28 février 2024 à 19h30, au Parc des Sports, 40 rue Auguste BLANQUI, pour classement de l'éclairage.

Ville de VAUREAL: NNI 956370101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 29 février 2024 à 10h00, au Parc des Sports, 40 rue Auguste BLANQUI, pour classement de l'installation.

Ville de MERY SUR OISE: NNI 953940201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 29 février 2024 à 19h30, au Stade Jean BRESTEL, rue Jean BRESTEL, pour classement de l'éclairage

Ville de PERSAN: NNI 954870201

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 04 mars 2024 à 11h00, au Stade ODINOT, rue Etienne DOLET pour information FAFA.



COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 29 Février 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 10 Mars 2024

U18 D1

Match 25898089: Ecouen FC / St Ouen AS

Délégué : M. Djilali Ouanfouf

Match 25898090: RC Argenteuil / Cormeillais ACS

Délégué: M. Joseph Plassart

Match 25898091: Soisy AM FC / Adamois OL

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25898092 : Ermont AmS / St Leu FC

Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25898093 : Goussainville FC / Argenteuil FC

Délégué : M. Laurent Valette

Match 25898094: Bezons USO / Garges FCM

Délégué: M. Hicham El Fakri

Seniors D1

Match 25897471: Jouy le Moutier FC / St Brice FC

Délégué: M. Gérard Alcan

Match 25897472: Ecouen FC / Entente SSG

Délégué: M. Olivier Le Nagard

Match 25897473: Champagne SFC / Osny FC

Délégué: M. Thierry Paumier

Match 25897474: Marly la Ville ES / Gonesse RC

Délégué: Fabrice Gondel

Match 258974375: Groslay FC / St Leu FC

Délégué principal : M. Christophe Gauvin

Délégué adjoint : M. Michel Bailliez à la charge de Groslay FC

Match 25897476: St Ouen AS / Persan US

Délégué : M. Pascal Pézière



COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUTS DES EDUCATEURS

PV de réunion restreinte du lundi 26 février 2024

PRESENTS:

- Gérard BELLEHIGUE Président de la Commission
- Alain LEMOINE Président Commission Technique

EXCUSE:

Sarafoulé MENDY - CTD

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

La Commission procède à l'examen des feuilles de match pour les rencontres organisées par le DVOF de niveau D1 pour les catégories sénior, U18, U16 et U14 au regard des obligations d'encadrement technique des équipes précisées dans le Règlement Sportif Général de la LPIFF (article 11.3) confirmées dans le RS du District 95 et dans le respect du Statuts des Educateurs et Entraineurs de Football.

Elle fait apparaître ci-dessous des situations de club non conforme aux dispositions d'obligations référencées dans le RSG de la LPIFF confirmées dans le RS du District 95

SENIORS D1

La situation est conforme pour l'ensemble des clubs, le FC Osny et le SFC Champagne ayant régularisé leur situation respective à la suite de notre dernière demande.

U16 D1

Situation du club du CERGY PONTOISE FC:

Lors des 3 dernières rencontres de championnat (14/01, 21/01 et 04/02) l'éducateur désigné en charge de l'équipe, Mr DA VEIGA LOPES Euclides n'apparait pas sur les FMI. Il est remplacé par LAGRAA Mahdi qui ne possède pas le diplôme requis.

Conformément aux statuts, cette situation peut conduire à des sanctions financières et sportives si elle n'est pas résolue rapidement et ce, dès les prochaines rencontres.

Aussi la Commission demande au club du Cergy Pontoise FC les raisons de l'absence de l'éducateur désigné et lui demande de régulariser la situation au plus vite.

En cas de changement d'éducateur le Cergy Pontoise FC doit se mettre en conformité en désignant un éducateur ayant le diplôme requis et en informant le service Technique de la Ligue Paris IDF via l'adresse courriel technique@paris-idf.fff.fr



U14 D1

Situation du club d'ARGENTEUIL F.C. :

À la suite du dernier PV du 12 janvier, le FC Argenteuil n'a pas donné suite à la demande d'explication et de régularisation de la Commission. Une deuxième relance faite le vendredi 23 février attend également une réponse.

La commission constate que la situation n'est toujours pas régularisée depuis la reprise des compétitions en janvier.

Aussi, la commission, constatant le défaut de présence sur le banc de l'éducateur désigné pour les 10 rencontres ci-dessous indiquées demande à la Commission Régionale du statut des éducateurs d'appliquer les sanctions requises par les règlements en vigueur

La Commission constate l'absence de l'Educateur désigné, M. MOUTADJER Mourad

- Sur le match du 23/09 n°25894606, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 30/09 n°25894611, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 07/10 n°25894616, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 14/10 n°25894621, remplacé par M. MRIKAOU Karim non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 11/11 n°25894625, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 18/11 n°25894631, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 02/12 n°25894636, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 09/12 n°25894641, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 27/01 n°25894651, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 03/02 n°25894656, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

REUNION DU 20 FEVRIER 2024

<u>Présents</u> - MM MOREIRA J. - GUILLEMET J.C. – JOYEAU G. – HARBONNIER K.

Excusée : : Mme CAZENAVE V.

Assiste: M BOISDENGHIEN E.

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site internet de la Ligue » rubrique présentation — onglet règlements).

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERMES D'ARBITRES A FOURNIR STATUT DISTRICTS

STATUI	「FEDERAL	STATUT DISTRICT		
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres	
District 1	2	Départementale 1	4	
Autres Divisions	1	Départementale 2 et Départementale 3	2	
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du dimanche matin – Anciens – Jeunes	1	

Le Statut de l'Arbitrage stipule dans l'article 47 – Sanctions Sportives, alinéa 4 :

Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série du District ou de ligue pour celles qui n'ont pas de District, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.



SITUATION DES CLUBS

Conformément à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage la Commission Départementale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations procède à l'examen des clubs dont l'équipe représentative évolue en District.

Après étude des pièces versées aux dossiers, la commission confirme que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'arbitrage pour la saison 2023/2024.

Il leur est donc fait application de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage concernant :

- la diminution du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2024/2025
- l'interdiction d'accéder en division supérieure pour une équipe Seniors des clubs en 3ème année d'infraction et au-delà sauf exceptions de l'article 47.4 du statut de l'arbitrage.

PREMIERE ANNÉE D'INFRACTION

Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2024-2025, droit qu'à quatre (4) joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation dans <u>l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.</u>

AFFILIATION	CLOR
520 871	PUISEUX LOUVRES 95 FC (SENIORS 1)
522 689	ARNOUVILLE FAS (SENIORS 1)
527 755	MENUCOURT AS (SENIORS 1)
536 822	PORTUGAIS PERSAN ASC (ANCIENS 11)
560 130	ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT (ANCIENS 11)
563 529	VEXIN AS (SENIORS 1)

CLUD

DEUXIEME ANNÉE D'INFRACTION

Le club suivant n'a, pour toute la saison 2024-2025, droit qu'à deux (2) joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation dans <u>l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.</u>

AFFILIATION CLUB

AFFILIATION

519 763 THILLAY VAUD'HERLAND ESM (SENIORS 1)

TROISIEME ANNÉE D'INFRACTION et PLUS ET MONTÉE INTERDITE

Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2024-2025, droit à aucun (0) joueur titulaire d'une licence frappée du cachet mutation dans <u>l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.</u>

En outre, ces clubs ne peuvent pas accéder à la division supérieure s'ils y ont gagné leur place à la fin de la saison en cours, soit 2023-2024.

517 377	MONTMAGNY S. (SENIORS 1)
519 260	VALLEE DU SAUSSERON E.S. (ANCIENS 11)
522 868	MONTSOULT BAILLET US (SENIORS 1)
545 913	COURDIMANCHE AS (SENIORS 1)
550 376	MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS (CDM 5)

Les clubs suivants sont en première année d'infraction, mais compte tenu qu'ils disputent le championnat de dernière série du District ils ne font l'objet d'aucune sanction sportive

524 020	VEMARS ST WITZ FC (U14)
560 968	ASSOCIATION SPORTIVE TOHO (CDM 5)
518 652	PRESLES USL FOOTBALL (SENIORS 1)



CLUBS DU DIMANCHE APRES MIDI

				SANCTIONS			
Affiliation	Club	Nombre de saison en infractio	Financières pour la saison 2023/2024	Nombre de muté(s) autorisés saison 2024/2025	Montée autorisée à la fin de la saison 2023/2024	Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants ou n'ayant pas arbitré le nombre minimum de rencontres
517 377	MONTMAGNY S.	3	90€	0	NON	2	1
518 652	PRESLES USL	1	30€	R.S.	OUI	1	1
519 763	THILLAY VAUD'HERLAND ESM	2	60€	2	OUI	2	1
520 871	PUISEUX LOUVRES 95 FC	1	30€	4	OUI	2	1
522 868	MONTSOULT BAILLET US	3	180€	0	NON	2	2
522 869	ARNOUVILLE FAS	1	30€	4	OUI	2	1
524 020	VEMARS ST WITZ FC	1	30€	R.S.	OUI	1	1
527 755	MENUCOURT AS	1	30€	4	OUI	2	1
545 913	COURDIMANCHE AS	3	90€	0	NON	2	1
563 529	AS VEXIN	1	30€	4	OUI	2	1

CLUB DU DIMANCHE MATIN

				SANCTIONS			
Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	Financières pour la saison 2023/2024	Nombre de muté(s) autorisés saison 2024/2025	Montée autorisée à la fin de la saison 2023/2024	Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants ou n'ayant pas arbitré le nombre minimum de rencontres
550 376	MAISON CULT. ANATOL.	3	90€	0	NON	1	1
560 968	AS TOHO	1	30€	R.S.	OUI	1	1

ANCIENS

				SANCTIONS			
Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	Financières pour la saison 2023/2024	Nombre de muté(s) autorisés saison 2024/2025	Montée autorisée à la fin de la saison 2023/2024	Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants ou n'ayant pas arbitré le nombre minimum de rencontres
536 822	PORTUGAIS PERSAN ASC	1	30€	4	OUI	1	1
560 130	ACADEMIE FC ERMONT	1	30€	4	OUI	1	1
519 260	VALLEE DU SAUSSERON E.S	10	120€	0	NON	1	1

Courant juin aura lieu l'étude de la seconde situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

A la suite de cette étude, certains clubs n'apparaissant pas dans la liste ci-dessus, pourraient y faire leur apparition.



ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ARBITRES

Article 45 du Statut de l'Arbitrage

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation ».

L'étude de la situation de chaque club sera réalisée lors de la prochaine réunion, courant juin.

Procès-verbal transmis aux clubs par messagerie officiel ainsi qu'au service comptabilité du District.